

*Initiatives ministérielles*

tionner pour les marchés publics fédéraux et ainsi pouvoir développer de nouvelles expertises ou encore de nouveaux produits et de là conquérir de nouveaux marchés internationaux.

Nos entrepreneurs savent qu'il leur faut affronter la concurrence nationale et internationale pour survivre et c'est pour cette raison qu'ils cherchent non pas à être protégés de cette concurrence, mais à l'affronter.

Chaque année, le ministère organise de nombreux séminaires de travail à travers le pays afin de mieux informer le monde des affaires de nos initiatives et de recueillir leurs précieux commentaires.

La volonté du ministre de moderniser les politiques de son ministère, combinée aux besoins exprimés par nos PME, annonçait une véritable révolution en matière de distribution de contrats, et c'est exactement ce qui s'est produit.

Dès avril 1990, on annonçait officiellement la mise en place de l'invitation ouverte à soumissionner et du tableau des projets de marchés à partir duquel tout fournisseur potentiel peut examiner les besoins des documents voulus pour soumissionner. C'est de ce dépliant que j'ai en main dont on parle. C'est avec cela qu'on fait la promotion.

Il n'est plus nécessaire de s'inscrire sur nos listes de fournisseurs pour les marchés de plus de 25 000 \$, et chaque fournisseur a un accès direct à nos marchés chaque jour. J'ajouterai qu'à partir du 1<sup>er</sup> juin 1992, notre tableau de projets de marchés offrira une nouvelle gamme de services, tels un répertoire de jumelage des fournisseurs, l'accès à d'autres bases de données et la diffusion électronique des documents de soumission.

Nous avons depuis plus de deux ans un système d'achat accessible, équitable et efficace. D'ailleurs, les PME canadiennes ont applaudi aux efforts du ministère des approvisionnements et services visant justement à la création d'un système d'achat où ce sont les fournisseurs qui sélectionnent les avis de marchés et qui s'invitent à soumissionner, un système où les fournisseurs ont un droit de recours lorsqu'ils s'estiment lésés, soit la Commission de révision des marchés publics; et je voudrais vous signaler, monsieur le Président, qu'il s'agit là d'un précédent au Canada. La Commission de révision des marchés publics a été créée dans le cadre de l'Accord de libre-échange. Nous avons d'ailleurs décidé d'étendre son mandat aux achats effectués par Approvisionnements et Services.

Enfin, un système d'achat qui soit un outil de travail précieux pour nos PME afin de mieux connaître les

occasions d'affaires en sous-traitance et/ou de compétitionner pour l'obtention de marchés.

Je crois que si mon honorable collègue d'en face s'était donné la peine de s'informer sérieusement sur les politiques existantes du ministère, il aurait présenté une motion de félicitations adressée justement au ministre des Approvisionnements et Services ou, à tout le moins, il aurait pu proposer de nouveaux moyens de contribuer à l'amélioration de nos politiques.

Bien sûr, mon honorable collègue peut être tenté de mettre l'emphase sur le fait que certains contrats sont accordés en source unique. C'est là une tentation bien légitime lorsque l'on ignore des faits bien élémentaires tels les droits de production, la sécurité nationale, l'expertise unique et la capacité financière du gouvernement.

Je veux dire que nous aussi voulons offrir à l'ensemble des entrepreneurs canadiens ces marchés. C'est pourquoi nous les annonçons à l'avance sur le tableau des projets de marchés afin de découvrir de nouveaux fournisseurs.

Nous lançons régulièrement un défi aux entrepreneurs canadiens de nous démontrer qu'ils peuvent fournir les biens et les services requis. Cette nouvelle approche nous permet de découvrir de nouveaux fournisseurs au pays, et d'obtenir de meilleurs prix pour les contribuables canadiens.

Je crois qu'il est difficile d'imaginer un meilleur système d'achat que celui-ci. Nous sommes en contact régulier avec, entre autres, les Chambres de commerce, l'Association des manufacturiers canadiens, les gouvernements provinciaux et, bien sûr, avec nos milliers de fournisseurs.

Ils savent que nos politiques vont dans la bonne direction. Et je ne doute pas qu'ils pourraient informer mon honorable collègue sur ce sujet si celui-ci se donnait la peine de les appeler. Je lui suggère d'ailleurs d'en parler aux entreprises de son comté.

Non satisfait des progrès réalisés, Approvisionnements et Services Canada a entrepris de rationaliser d'autres politiques, notamment celle relative au contenu canadien. Nous avons neuf politiques sur le contenu canadien, dont les objectifs pouvaient être une source de confusion et dont l'application était difficile. Nous n'en avons maintenant qu'une seule, qui est claire et simple d'application. Comme il se doit, et sous réserve de nos obligations internationales, nous privilégions toujours les achats au Canada chaque fois qu'une concurrence suffisante existe.